

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **09 JUILLET 2026**

Délibération n° 2026-07-12

Objet de la Délibération :

**Demande de subvention
auprès du Conseil
départemental des Hautes-
Alpes pour l'organisation du
festival Créart'Gentièrè 2026.**

**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

2 absents et représentés : Jean-Pierre RIPPET
donnant procuration à Laurent THOUVENOT,
Alice PRUD'HOMME donnant procuration à
Alain SANCHEZ.

0 absent :

17 présents : Rémi ROUX, Marie-Laure
MARFOURE, Benjamin SÉMIOND, Marie
GUIMBERT, Denis FRASSIN, Françoise
BRUNET, Sébastien FERRUS MACHADO,
Marion NICOLAS, Loïc RICHARD, Céline
BLANCHET, Grégory TARDY, Sylvia VIGNE,
Michel LAPALUS, Stéphanie PERSICOT, Cédric
MIGLIACCIO, Laurent THOUVENOT, Alain
SANCHEZ.

Soit 19 votants

**Date de convocation :
01 JUILLET 2026**

Secrétaire de séance : Marie GUIMBERT

La commune de L'Argentière-la-Bessée organisera en 2026 la quatrième édition du festival Créart'Gentièrè.

Ce festival, à vocation culturelle, créative et populaire, a pour objectif de réunir un large public autour des activités de modélisme, de création artistique, de loisirs créatifs et de partage de savoir-faire. Il favorise les échanges entre passionnés, exposants, habitants et visiteurs, tout en participant à l'animation du territoire communal.

L'édition 2025 a rencontré un vif succès avec près de 1 000 visiteurs, habitants du territoire et touristes confondus.

Pour cette quatrième édition, vingt-cinq exposants seront présents autour de thématiques liées à l'artisanat, au modélisme et à la création de cosplay. Une animation majeure consacrée à l'univers LEGO® sera proposée avec des expositions, des démonstrations et des ateliers permettant aux visiteurs de participer à la construction de leurs propres réalisations. Afin de renouveler l'intérêt du public, de nouveaux exposants participeront à l'événement tandis que d'autres ne seront pas reconduits. Chaque exposant aura pour mission de proposer des démonstrations ou des initiations afin de renforcer la dimension interactive et pédagogique du festival.

L'association Le Sourire d'Aurore participera également à la manifestation en assurant la buvette et la petite restauration.

Le budget prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles = 1 700 € répartis comme suit :

- Défraiement de l'exposition LEGO® : 750 €
- Défraiement de l'animateur : 350 €
- Communication : 300 €
- Frais divers : 300 €

Afin d'accompagner la réalisation de cette manifestation, il est proposé de solliciter une aide financière du Conseil départemental des Hautes-Alpes à hauteur de 1 000 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet d'organisation du festival Créart'Gentière 2026 ;

Considérant l'intérêt culturel, touristique et éducatif du festival Créart'Gentière ;

Considérant la nécessité de mobiliser des financements extérieurs afin de soutenir cette manifestation ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, *à l'unanimité (19 voix pour)* décident :

Article 1 : d'approuver l'organisation du festival Créart'Gentière 2026.

Article 2 : d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un montant total de dépenses de 1 700 €.

Article 3 : de solliciter auprès du Conseil départemental des Hautes-Alpes une subvention d'un montant de 1 000 € pour l'organisation de cette manifestation.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction et à l'obtention de cette aide financière

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIERE-LA BESSÉE, LE 09 JUILLET 2026

**Le Maire,
Rémi ROUX**